

5^e P'tit Tir de la Côte



Plan de tir

Dispositions générales

Si, pour des raisons pratiques de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment concernées. Chaque tireur qui prend part au P'tit Tir de la Côte admet les dispositions et prescriptions de ce plan de tir. Pour tous les cas non prévus, le règlement de la FST fait foi.

Genre de tir :	De groupe et individuel du groupe (CSOC)		
Lieu :	Stand de tir de Bursins (8 cibles Polytronic)		
Dates et heures :	Mercredi	12 septembre 2018	17h00 - 20h00
	Jeudi	20 septembre 2018	15h30 - 19h00
	Vendredi	21 septembre 2018	14h00 - 19h00
	Samedi	22 septembre 2018	08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
	Dimanche	23 septembre 2018	08h00 - 12h00
Participation :	Les sections affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes de 5 tireurs. Les tireurs individuels sont admis. Le même tireur ne peut tirer qu'une fois le programme.		
Catégorie :	Cat. A : Toutes les armes Cat. D : Toutes les armes d'ordonnance Cat. E : FA90/MQ/FA57/02		
Inscriptions :	Fred Humbert – Ch. du Petit Molard 2 – 1268 Burtigny info@les3b.ch – mobile : 079 658 24 21		
Délai :	Courrier jusqu'à 10 jours avant les tirs, par courriel le jour avant les tirs		
Livret de tir :	Obligatoire CHF 6.—		
Finance de groupe :	CHF 40.—		
Paiement :	Les paiements doivent être effectués au moyen du bulletin de versement ci-joint. Compte BCV Gland CH64 0076 7000 T532 8471 7 Attention : aucun tireur ne sera autorisé à tirer si la finance d'inscription n'est pas enregistrée (récépissé accepté)		
Mutations :	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout résultat manquant sera noté d'un zéro.		
Rangeurs :	Les rangeurs ne seront pas confirmés à la société sauf en cas de suroccupation.		
Armes :	Le tireur supporte seul les dérangements de son arme.		
Munition :	Elle sera délivrée et tirée sur place. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.		
Distinction :	Cartes couronnées à Simple CHF 12.—, Rappel CHF 15.— ou un prix en nature		
Résultats :	Les résultats seront adressés directement au chef de groupe par courriel et peuvent être consultés sur le site internet : www.les3b.ch		



Cible Exercice :

Armes :	Selon dispositions générales
Champ des points :	Cible A, 10 points
Nombre de coups :	5 par passe, interruption à volonté
Position :	libre
Prix de la passe :	CHF 5.— (CHF 3.25 pour la passe et CHF 1.75 pour la munition)

Cible Bursins (Groupe) :

Concours individuel ou par groupe de 6 tireurs avec 5 résultats obligatoires

Armes :	Selon dispositions générales
Champ des points :	Cible A, 100 points
Nombre de coups :	5, coup par coup
Position :	Selon règlement de la FST
Finance de groupe :	CHF 40.—
Finance individuelle :	CHF 18.— (CHF 16.25 pour la passe et CHF 1.75 pour la munition)
Classement :	Un classement par Cat A et Armes d'ordonnance, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe pour chaque catégorie
Répartition :	Le 100% du produit de la finance des groupes au 60% des groupes répartis par catégories

Distinction ou carte couronne :Cat. A :	440 points et plus
	430 points et plus, pour <U21 > et <V>
	425 points et plus, pour <U17> et <SV>
Cat. D :	420 points et plus
	415 points et plus, pour <U21 > et <V>
	405 points et plus, pour <U17> et <SV>
Cat. E :	405 points et plus
	395 points et plus, pour <U21 > et <V>
	385 points et plus, pour <U17> et <SV>

Classement U21 et U17 : Un classement U21 et U17 sera établi sur le résultat de la cible « Begnins » et le 10% du résultat de la cible Bursins. Tous les U17 et U21 seront récompensés.

Roi du tir : Consulter la page « Roi du tir »



Cible Begnins :

Armes :	Selon dispositions générales
Champ des points :	Cible A, 10 points
Nombre de coups :	4, coup par coup 4 coups en feu de série
Position :	Selon règlement de la FST
Prix de la passe :	CHF 18.— (CHF 15.20 pour la passe et CHF 2.80 pour la munition)
Distinction ou carte couronne :	Cat. A : 72 points et plus 70 points et plus, pour <U21 > et <V> 69 points et plus, pour <U17> et <SV> Cat. D : 68 points et plus 66 points et plus, pour <U21 > et <V> 65 points et plus, pour <U17> et <SV> Cat. E : 66 points et plus 64 points et plus, pour <U21 > et <V> 63 points et plus, pour <U17> et <SV>
Classement U21 et U17 :	Un classement junior sera établi sur le résultat de la cible « Begnins » et le 10% du résultat de la cible Bursins. Tous les U21 et U17 seront récompensés.
Prix :	Pour chaque catégorie 1 ^{er} 70.- / 2 ^{ème} 50.- 3 ^{ème} / 30.-
Roi du tir :	Consulter la page « Roi du tir »



Cible Burtigny (Répartition):

Armes :	Selon dispositions générales
Champ des points :	Cible A, 10 points
Nombre de coups :	6, coup par coup
Position :	Selon règlement de la FST
Prix de la passe :	CHF 18.— (CHF 15.90 pour la passe et CHF 2.10 pour la munition)
Distinction :	Aucune

Répartition immédiate :	Points	Cat. A	Cat. D/E
	60	CHF 70.—	CHF 100.—
	59	CHF 45.—	CHF 70.—
	58	CHF 25.—	CHF 50.—
	57	CHF 18.—	CHF 35.—
	56	CHF 12.—	CHF 25.—
	55	CHF 8.—	CHF 20.—
	54	-----	CHF 15.—
	53	-----	CHF 10.—
	52	-----	CHF 5.—

Dispositions finales : Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupe. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Roi du tir : Consulter la page « Roi du tir »



Classement Roi du tir : Tous les participants au P'tit Tir de la Côte qui remplissent les conditions ci-dessous sont automatiquement classés au concours Roi du tir à condition d'avoir tiré les 3 passes comptant pour cette compétition avec la même arme

Cible	Cat A	Cat D	Cat E	U17/U21
Bursins	10%	10%	10%	10%
Begnins	100%	100%	100%	100%
Burtigny	100%	100%	100%	-

Prix par catégorie	Cat A	Cat D/E	U17/U21
1er	CHF 100.—	CHF 200.-	CHF 100.—
2ème	CHF 70.—	CHF 150.-	CHF 70.—
3ème	CHF 50.—	CHF 100.-	CHF 50.—

Lu et approuvé :

Société de tir les 3B

Fred Humbert

Le Président

Société Vaudoise des Carabiniers

Approbation du plan de tir : le 5 août 2018

Le chef des tirs libres

Alfred Tissot